

OBJET : Plan directeur des égouts – phase II & implantation des infrastructures sur les rues Guèvremont (partie) et Martin ; service professionnels / appel d'offres

1.0 NATURE DE LA SOUMISSION.

La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demande des soumissions pour les services professionnels en ingénierie comprenant notamment : 1) la confection des plans et devis, 2) le support technique avant, pendant et après l'appel d'offres aux fins de retenir un entrepreneur chargé des travaux et 3) la surveillance de ces travaux et la mise en opération des équipements dans le cadre des projets suivants, savoir :

Projet # 1 : L'implantation d'une conduite de refoulement pour l'égout sanitaire le long de l'emprise du CN, du côté sud-est, sur une distance d'environ 4 kilomètres entre le 2675 Guèvremont (poste de traitement des eaux usées – Système FIR) et le 4980 Principale (Usine d'épuration – secteur Village. L'implantation comprend également la désaffectation du système FIR et l'installation de deux (2) postes de pompage.

Projet # 2 : L'implantation d'une conduite de refoulement pour l'égout sanitaire et le prolongement des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la mise en forme, le pavage et les bordures de la rue Guèvremont incluant l'installation hors de la chaussée d'une bande cyclable bidirectionnelle sur les tronçons 1 à 3 décrits ci-après :

Tronçon # 1: entre les numéros civiques 2475 (puits Hébert) et le 2675. (poste de traitement des eaux usées – Système FIR) soit sur une distance approximative de 305 mètres.

Tronçon # 2 : Volet I - entre les numéros civiques 2350 et le 2475 (puits Hébert) sur une distance approximative de 220 mètres

Volet II - L'implantation d'une conduite d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la rue Martin entre les numéros civiques 120 et 255 soit sur une longueur d'environ 350 mètres et son raccordement à la conduite de la rue Guèvremont..

Tronçon # 3 : entre le numéro civique 2350 et l'intersection de la rue Guèvremont et du rang 3 de Simpson sur une distance approximative de 530 mètres.

Projet # 3 : L'implantation d'une conduite de refoulement pour l'égout sanitaire et le prolongement des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la mise en forme, le pavage et les bordures sur le rang 3 de Simpson incluant l'installation d'une bande cyclable (en voie partagée) sur le tronçon 4 – volet II décrit ci-après

Tronçon # 4 : Volet I - de l'intersection de la rue Guèvremont / rang 3 de Simpson en direction de la route 122 sur une distance approximative de 220 mètres et l'installation d'un poste de pompage dans le secteur.

Volet II - L'implantation d'une conduite de refoulement pour l'égout sanitaire entre le poste de pompage (P2) et l'intersection de la rue Lampron sur une distance approximative de 180 mètres.

L'implantation d'une piste cyclable en voie partagée sur le rang 3 de Simpson entre la route 122 et la rue Guèvremont sur une distance approximative de 220 mètres)

2.0

MANDAT

Le mandat couvre, sans s'y limiter, la préparation d'estimés budgétaires, l'établissement d'un calendrier de réalisation, la confection des plans et devis, la formulation des demandes de permis nécessaires aux travaux incluant, si requis, les représentations auprès de l'organisme (notamment le certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique (MDDELCC), les demandes d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) et au Canadien National (CN)), la rédaction et la préparation des documents d'appel d'offres, incluant les devis et tout ce qui découle du contrat suivant les usages, l'équité et la loi.

Le mandat vise également à agir en tant qu'ingénieur-conseil et maître d'œuvre dans le cadre du projet.

Le mandat comporte également l'ensemble des services d'ingénierie relatifs à l'assistance avant, pendant et après l'appel d'offres pour la matérialisation du projet, à la coordination, à la surveillance, à la vérification et au support technique dans le cadre du projet.

Le mandat inclut aussi la mise en service et les essais pour l'acceptation provisoire, le support technique et, le cas échéant, la formation du

personnel d'exploitation ainsi que la fourniture des manuels de fonctionnement et d'entretien et / ou d'exploitation incluant la mise à jour du cahier des exigences environnementales demandée par le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique (MDDELCC).

Le mandat confié est rétribué sur une base forfaitaire.

Note: Le mandat ne peut-être réalisé par un consortium regroupant différentes firmes d'ingénierie.

3.0 SYSTÈME DE PONDÉRATION – GRILLE D'ÉVALUATION

Le choix du soumissionnaire sera effectué sur la base d'une évaluation par critères en regard d'un système de pondération.

4.0 MANIÈRE DONT ON PEUT PRENDRE POSSESSION DES DOCUMENTS

Les documents d'appels d'offres sont disponibles à compter du 25 mars 2015, sur le Service électronique d'appel d'offres électroniques SE@O.

Le contrat étant assujéti à l'ACCQO, l'AQNB et à l'ACI, ne sont admis à soumissionner que les entreprises qui ont en main les documents d'appels d'offres et sont membres en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

5.0 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Pour être valides, les soumissions doivent être reçues physiquement au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover, J1Z 1C8, au plus tard **le 17 avril 2015 avant 13 h 30**

Elles seront ouvertes le jour même après 13:30h à l'endroit identifié ci-haut en présence des soumissionnaires qui auront choisi d'assister à l'ouverture. Compte tenu des dispositions relatives au système de pondération, seul le nom des soumissionnaires sera déclaré à haute voix.

6.0 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE & DÉCLARATIONS

Conformément aux disposition de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c..C27.1), la municipalité entend appliquer au présent

appel d'offres les différentes clauses de sa politique de gestion contractuelle.

La municipalité se réserve le droit, en cas de non-respect, de rejeter la soumission, de ne pas conclure le contrat ou de le résilier s'il est démontré que le soumissionnaire n'a pas respecté les exigences de la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

Cette dernière se réserve également le droit de résilier le contrat si le non-respect est découvert après l'attribution de ce dernier.

7.0 ACCEPTATION OU REJET DES SOUMISSIONS

La municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir de frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Elle se réserve aussi le droit d'ignorer toute irrégularité qu'elle juge mineure.

Dans le cas où elle ne recevrait qu'une seule soumission conforme et acceptable, c'est-à-dire ayant obtenu un pointage de 70 ou plus, la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover se réserve le droit d'accepter cette soumission, d'annuler la présente demande de soumissions ou de s'entendre avec ce soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans sa soumission conformément à l'article 938.3 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, sans avoir à justifier de quelque façon que ce soit sa décision.

8.0 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Les demandes de renseignements et autres informations seront faites auprès de Monsieur François Larose, directeur des travaux publics, sur les heures d'affaires du bureau municipal soit entre 08 :30 et 12 :00 heures et 13 :00 et 16 :30 heures, au 4055 de la rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover, téléphone (819) 397-4226 ou par courriel à l'adresse "travauxpublics@stcyrille.qc.ca".

Le présent avis public est fait en conformité avec les dispositions des articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*, L.R.Q. c. C-27.1.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 24 mars 2015 .

Mario Picotin,
Directeur général / secr.- trésorier.